



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.4/46/L.10
13 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 19 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Amendements présentés par le Président au projet
de résolution VI relatif à Guam, contenu dans le
document 46/23 (Partie VI), chap. IX, par. 23

1. Page 17, projet de résolution VI : remplacer le troisième alinéa du préambule par le texte suivant :

Notant que la deuxième série de négociations entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de Guam visant à transférer les terres et installations de la base aéronavale d'Agaña s'est ouverte en juillet 1991,

2. Sans objet en français.

3. Page 17, projet de résolution VI : remplacer le paragraphe 3 par le texte suivant :

3. Prie instamment la Puissance administrante d'appuyer les mesures prises par le Gouvernement du territoire en vue de promouvoir le développement de la pêche commerciale et de l'agriculture;
